

Association contre l'Aliénation Parentale pour le maintien du lien familial 2004-2009

Lors des séparations parentales conflictuelles, l'enfant est dans l'impossibilité de faire respecter ses droits. Quand le divorce devient une guerre, l'enfant-soldat est l'objet et l'enjeu du conflit parental, ainsi qu'une arme impitoyablement efficace pour détruire l'autre parent et toute sa famille.

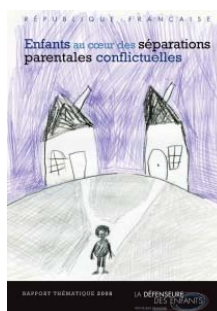
Priver abusivement un enfant d'un de ses parents, honorable et aimant, est une maltraitance psychologique et un délit pénal. C'est une violation :

- de la Charte des Droits de l'Homme
- du Pacte International relatif aux Droits Civils et Politiques
- de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant
- de la Loi sur l'Autorité Parentale de 2002

Ne rien faire, c'est devenir complice d'un déni de justice, d'un refus de citoyenneté, et d'une maltraitance psychologique.

Ses missions

- Informer
- Ecouter, accompagner et soutenir les familles
- Former des professionnels
- Participer au débat public



Ses outils

- Un accueil téléphonique 06 46 35 24 48 : 150 appels/mois
- Un site web www.acalpa.org : 10.000 visites/mois
- Une boîte contact contact@acalpa.org : 60 courriers/mois
- Des vidéos sur dailymotion
- Un forum pour les 350 adhérents
- Un groupe de parole pour les parents
- Des ressources documentaires internationales

Ses actions

Emissions télévisées

- 2009** : TF1, émission *Le Mag* de 10h00, le 16 avril.
2009 : LCI, au JT de 20h00, le 13 avril.
2009 : BFM télé, au JT de 12h00, et en boucle l'après-midi, le 14 avril.
2009 : France 2, au JT de 13h00, le 14 avril.
2009 : La chaîne russe officielle n°1, le 14 avril.
2009 : France 5, émission « *Planète Justice* », documentaire N.Kaas « *C'est mon enfant aussi* », en mars-avril.
2009 : LCP, émission « *ça vous regarde* » : *Le Statut des Beaux Parents*, le 26 mars.
2009 : France 3 région PACA, au JT de 13h00, le 19 mars.
2009 : LCI au JT de 12h00, le 16 mars.
2007 : France 5, émission "*Les Maternelles*" : le syndrome d'aliénation parentale, le 22 janvier.
2006 : France 2 : reportage sur l'aliénation parentale, le 12 octobre.
2005 : Direct 8, émission « *solidarité et 2^{ème} chance* » : *Parité parentale*.
2005 : France 2 « *ça se discute* » : *Emprise et Manipulation*, le 28 avril.
2004 : France 2, émission « *ça se discute* » : *Savons-nous vraiment tout de nos enfants ?* le 13 octobre.
2004 : M6, émission « *affaires de famille* » : *Enfants Disparus*, 25 mai.
2003 : France 2, émission « *ça se discute* » : *Parents-Enfants : doit-on se séparer pour mieux s'aimer ?* le 3 décembre.



ПЕРВЫЙ КАНАЛ



Emissions radios

- 2009** : Radio France Internationale, le 20 avril de 10h00-10h30.
2009 : France Info Junior, le 18 avril à 10h00, émission de Gilles Halais.
2009 : Radio France Marseille le 15 avril à 7h15, émission P. Bocarat.
2009 : Europe n°1, le 14 avril à 18h30, émission de Marie Drucker.
2009 : France info le 14 avril à 19h45.
2009 : Parenthèse Radio, 2 mars 2009, émission « *Féminin Singulier* » de Kenza Braïga, *Disparition d'Enfants*, le 2 mars.
2008 : Club de la Presse à Limoges, le 26 mars.
2008 : Parenthèse Radio, le 14 mars, émission de Serge Hefez sur l'aliénation parentale.
2008 : Radio Vivre FM, émission sur l'Aliénation Parentale, le 22 janvier.
2007 : EUROPE 1, dans l'émission de Alexia LAROCHE-JOUBERT de 14h-15h, consacrée aux "enfants otages du divorce", le 22 mai.
2007 : Radio Bleu Auvergne, pour la journée internationale de sensibilisation à l'aliénation parentale, le 25 avril.
2007 : Radio Notre Dame, le 3 février dans l'émission "l'esprit de famille".
2006 : Radio France Bleue Pays d'Auvergne, le 6 décembre.
2006 : Radio Arverne, le 22 novembre.
2006 : Radio CAMPUS de Clermont Ferrand, le 19 novembre.
2006 : Europe 1, Emission de Caroline DUBLANCHE « *Racontons nous* » *Les Enfants victimes de la guerre des parents*, le 21 septembre.
2006 : Soleil FM émission spéciale pour La Journée internationale contre l'aliénation parentale, émission de Chloé GAUTRAUT, 25 avril.
2006 : Radio Notre Dame : *Sos Grands Parents*, le 9 février.
2005 : Radio Notre Dame, émission « *Le bistrot de la vie* » : « *du divorce et des enfants* », le 14 novembre.
2005 : Radio Notre Dame, émission "*Le bistrot de la vie*" : « *l'aliénation parentale* », le 31 août.



Colloques & Conférences

2009 : Conférence le 29 janvier à la XXXII journée de l'Institut de Criminologie de Paris.

2008 : Intervention les 4-6 novembre au IIème Congrès Européen sur la Délinquance des Mineurs, à Lyon.

2008 : Conférence d'ouverture du colloque « L'Aliénation Parentale », le 3 juin, à Lyon avec l'association « L'enfant et son Droit ».

2008 et 2007 : « Planète Parents » à Nantes.

2008 : Conférence/débat le 3 avril au Centre Hospitalier Esquirol de Limoges, avec le Dr. LOMBERTIE, responsable médical du pôle Est RAPP 2-3, et le Pr. GAROUX, Chef du Service psychiatrie infanto-juvénile du Centre Hospitalier Esquirol.

2007 : Colloque à Poitiers le 21 novembre : « Les enfants au cours des séparations conflictuelles : à qui appartiennent-ils ? Comment les protéger ? »

2007 : Conférence et soirée débat avec l'école des Parents de Toulon.

2007 : Conférence le 14 novembre à Hyères sur l'Aliénation Parentale, avec le Pr. Michel DELAGE (psychiatre du Service de Santé des Armées, et thérapeute familial systémicien), organisée par Dominique COPOLA LACOMBE, commissaire de police.

2007 : Conférence-débat le 9 octobre à la maison du barreau de Paris : « L'enfant, enjeu du conflit parental : un défi multidisciplinaire pour la protection de l'enfant en danger et la prévention de l'enfant dangereux » à l'invitation de la section « droit pénal » de l'Association Française des Docteurs en Droit, section Droit Pénal.

2007 : Colloque les 8-9 mars : « La protection des enfants au cours des séparations parentales conflictuelles » au ministère des affaires étrangères, en partenariat avec la **Fondation pour l'Enfance**.

2006 : Conférence « Aliénation Parentale » à Lyon, par Dr. Broussalian.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Formations

2009 : Intervention à l'Université de Nanterre au séminaire « L'enfant et la Justice », dirigé par la psychologue Christine Ollivier-Gaillard

2009 : Formation sur « L'Aliénation Parentale » au Centre National de Formation de Police Judiciaire de la Gendarmerie Nationale, à Fontainebleau.

2008 : Formation au centre Flora Tristan de Clamart, accueillant des femmes victimes de violences conjugales.

2008 : Formation pour le REAAP de La Manche.



Groupe de parole

« Paroles pour Reconstruire », financé par la Fondation pour l'Enfance, s'adresse à des parents en grande souffrance psychique, parfois interne et invisible, qui sont, soit en rupture de liens affectifs avec leurs enfants, dans des situations d'aliénation parentale, soit dont les enfants ont été soustraits ou ont disparu.



Une centaine d'articles presse

Des témoignages

« ... J'ai subi la manipulation psychologique et l'emprise de ma mère pour en arriver à tuer psychologiquement mon père. Il a été l'objet d'une campagne de dénigrement dévastatrice. Je l'ai considéré comme un moins que rien pendant des années. Aujourd'hui, je suis en thérapie, je galère....mais jamais personne, jamais rien ne me rendra ces 40 années volées, pas plus qu'à lui d'ailleurs. » Karine. 35 ans.

«Les jours suivants, il (notre père) nous a appris à la haïr. Lui l'a frappée, devant nous, l'a insultée. Il nous a dit qu'il voulait qu'elle parte, mais qu'il n'avait plus la force de lui dire de partir. Alors ma sœur et moi avons fait deux sacs plastiques avec ses affaires et le soir, quand elle a voulu rentrer, nous avons bloqué la porte. Elle a pleuré, supplié, puis a pris ses sacs et est partie. Aujourd'hui, je suis mal dans ma peau. Je leur en veux à tous les deux. Je m'en veux. J'ai de la HAINE dans le cœur, je ne suis pas normale. Je suis trop sensible et trop dure à la fois. » Chantal, 28 ans.

« ... Après l'échec scolaire, une anorexie, un mariage manqué, une tentative de suicide, j'ai eu besoin de trois psychothérapies pour conduire les deuils nécessaires à la structuration de mon identité. » Isabelle, 45 ans.

« ...La personnalité de C. ses difficultés psychiques, permettent d'affirmer qu'il s'opposera de manière active à toutes mesures visant à restaurer le lien avec les enfants et leur mère, **sauf à y être contraint** ». extrait d'une expertise médico-psychologique, 2005, TGI de Nanterre.

« Nous constatons une évolution en France dans l'approche des situations parentales conflictuelles. Aujourd'hui, aucun professionnel de l'enfance ne peut nier que des situations dites aliénantes mettent les enfants en danger moral. » M.Lasbats, expert judiciaire, psychologue clinicienne.

« ...Certaines personnes considèrent que le fait d'avoir un enfant est un droit, et que l'enfant est un bien de consommation comme un autre (...) Je constate que la majorité des cas que je suis amené à examiner dans mes fonctions expertales, et qui n'arrivent pas à se résoudre de façon à peu près consensuelle, relèvent, pour l'un des partenaires du couple parental, d'une pathologie mentale, et c'est ce qui justifie ce terme « **d'aliénation parentale** », avec la connotation que je lui donne, dans un sens pathologique au sens large. Ces deux parents, et au-delà les deux familles, qui se disputent un enfant dans un cadre juridique, vont déclencher une bataille judiciaire qui va devenir un enfer pour les deux, et qui aura des conséquences très importantes par la suite pour l'équilibre psychique de l'enfant. » Dr. R.Broca, psychanalyste, psychiatre, expert judiciaire, consultant PJJ.

« ... Généralement, les enfants (victimes d'aliénation parentale) n'éprouvent pas de culpabilité. Ils ont une représentation manichéenne du monde. Pour eux, il y a le « bon parent », celui qui leur assure le plus de sécurité et à qui ils s'identifient, et de l'autre côté le « mauvais parent ». Ils font allégeance de loyauté au « bon parent », perçu comme victime, mais en réalité souvent le plus fort dans la procédure, en se comportant comme de bons petits soldats. Par ailleurs, la prestation du parent aliénant, désireux de prouver à tous sa « compétence », étant parfaite dans tous les domaines (scolaire, loisirs,...), l'expert risque d'être conduit à une description angélique erronée de la situation. » Dr. P.Bensussan, psychiatre, expert national.

STRASBOURG (Conseil Europe), 30 juin 2005 (AFP) – La Cour Européenne des Droits de l'Homme (CEDH) a condamné l'Italie pour violation du respect de la vie familiale, estimant que « l'inaction des autorités » avait empêché le père d'une fillette de 10 ans de faire respecter son droit de visite. La Cour a estimé dans son arrêt que « l'inobservation du droit de visite du requérant depuis septembre 2002 constituait une atteinte à son droit au respect de sa vie familiale ».